145, rue King Est, bureau 400, Toronto, ON M5C 2Y7 Tél. : 416 947-1212

agnicoeagle.com

Symbole boursier : **AEM (NYSE et TSX)**

Pour tout complément d'information : **Relations avec les investisseurs**
416 947-1212

AGNICO EAGLE ANNONCE UN INVESTISSEMENT SUPPLÉMENTAIRE DANS MAPLE GOLD MINES LTD.

Toronto (9 septembre 2025) – Mines Agnico Eagle Limitée (NYSE : AEM, TSX : AEM) (« Agnico Eagle ») a annoncé aujourd'hui qu'elle a fait l'acquisition de 586 619 parts (les « parts ») de Maple Gold Mines Ltd. (TSX-V: MGM) (« Maple ») dans le cadre d'un placement privé sans courtier (le « placement privé ») au prix de 0,60 $ par part pour une contrepartie totale de 351 971,40 $. Chaque part se compose d'une action ordinaire de Maple (une « action ordinaire ») et d'un bon de souscription d'actions ordinaires de Maple (un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription permet au porteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,85 $ CA pendant une période de trente-six mois suivant la date de l'émission, sous réserve d'une date d'expiration devancée dans certaines circonstances.

Le 24 juin 2024, Agnico Eagle a déposé un rapport d'alerte précoce révélant qu'elle détenait des actions ordinaires représentant environ 19,9 % des actions ordinaires émises et en circulation avant dilution. Par la suite, Maple a effectué l'émission de certains titres dilutifs qui ont réduit la participation d'Agnico Eagle à environ 16,32 %. Avant le placement privé, Agnico Eagle détenait 7 467 426 actions ordinaires, ce qui représente environ 16,32 % des actions émises et en circulation avant dilution. À la suite du placement privé, Agnico Eagle détient 8 054 045 actions ordinaires et 586 619 bons de souscription, ce qui représente environ 15,38 % des actions ordinaires émises et en circulation avant dilution et 16,32 % des actions ordinaires émises et en circulation après dilution partielle, en supposant l'exercice des bons de souscription détenus par Agnico Eagle et après l'entrée en vigueur de toutes les autres émissions de titres effectuées par Maple parallèlement au placement privé.

Agnico Eagle et Maple ont signé une entente sur les droits des investisseurs en date du 13 octobre 2020 qui conférait certains droits à Agnico Eagle, si elle maintenait certains seuils de participation dans Maple, notamment : (i) le droit de participer à des opérations de financement par actions, afin de maintenir sa participation au prorata dans Maple au moment de ce financement ou d'acquérir une participation pouvant atteindre 19,90 % dans Maple; et (ii) le droit (qu'Agnico Eagle n'a pas l'intention d'exercer à l'heure actuelle) de nommer une personne au conseil d'administration de Maple (ou deux personnes, si le conseil d'administration de Maple passe à huit administrateurs ou plus).

Agnico Eagle a acquis les actions ordinaires et les bons de souscription dans le cadre de sa stratégie d'acquisition de positions stratégiques dans des occasions prometteuses à fort potentiel géologique. Selon les conditions du marché, les priorités stratégiques et d'autres facteurs, Agnico Eagle peut, le cas échéant, acquérir des actions ordinaires additionnelles, des bons de souscription d'actions ordinaires additionnels ou d'autres titres de Maple, ou encore disposer

d'une partie ou de la totalité des actions ordinaires, des bons de souscription ou des autres titres de Maple qu'elle détient à ce moment-là.

Une déclaration modifiée selon le système d'alerte sera déposée par Agnico Eagle, conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Pour obtenir un exemplaire de la déclaration selon le système d'alerte, veuillez communiquer avec :

Mines Agnico Eagle Limitée
a/s Relations avec les investisseurs
145, rue King Est, bureau 400
Toronto (Ontario) M5C 2Y7
Téléphone : 416 947-1212
Courriel : investor.relations@agnicoeagle.com

Le siège social d'Agnico Eagle est situé au 145, rue King Est, bureau 400, Toronto (Ontario), M5C 2Y7. Le siège social de Maple est situé au 1111, rue Hastings Ouest, 6e étage, Vancouver, Colombie-Britannique, V6E 2J3.

À propos d'Agnico Eagle

Établie et dirigée au Canada, Agnico Eagle est la plus grande société minière du Canada et le deuxième producteur d'or au monde. Elle produit des métaux précieux à partir de ses activités au Canada, en Australie, en Finlande et au Mexique et dispose d'un pipeline de projets d'exploration et de mise en valeur de haute qualité. Agnico Eagle est un partenaire de choix au sein de l'industrie minière, reconnu mondialement pour ses pratiques de développement durable de premier plan. Fondée en 1957, la société a toujours créé de la valeur pour ses actionnaires, déclarant un dividende en espèces chaque année depuis 1983.

Énoncés prospectifs

Les renseignements contenus dans le présent communiqué ont été rédigés en date du 9 septembre 2025. Certains des énoncés du présent communiqué, désignés ci-après « énoncés prospectifs », sont des énoncés prospectifs au sens attribué au terme « forward-looking statements » dans la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et au terme « information prospective » dans les dispositions des lois provinciales régissant la vente des valeurs mobilières au Canada. Ces énoncés se reconnaissent à l'utilisation de termes comme « pourrait », « fera » ou d'expressions similaires.

Les énoncés prospectifs compris dans le présent communiqué incluent, sans s'y limiter, des énoncés relatifs à l'acquisition ou à la cession par Agnico Eagle de titres de Maple à l'avenir.

Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre de facteurs et d'hypothèses qui, tout en étant considérés comme raisonnables par Agnico Eagle à la date à laquelle ils sont formulés, sont assujettis de façon inhérente à d'importants impondérables et incertitudes d'ordre commercial, économique et concurrentiel. De nombreux facteurs, connus et inconnus, pourraient entraîner une différence importante entre les résultats réels et ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs. Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui ne sont pertinents qu'à la date de leur publication. À moins que la loi ne l'exige, Agnico Eagle n'entend pas mettre à jour ces énoncés prospectifs et n'assume aucune obligation à cet égard.